brave movement™
End Childhood Sexual Violence

Mettre fin aux violences sexuelles envers les enfants : Fiches G7 #BeBrave

Une action gouvernementale urgente est nécessaire pour lutter contre la crise croissante des violences sexuelles envers les enfants

Juin 2025

Mettre fin aux violences sexuelles envers les enfants : Fiches G7 #BeBrave

Une action gouvernementale urgente est nécessaire pour lutter contre la crise croissante des violences sexuelles envers les enfants

La crise mondiale des violences sexuelles envers les enfants s'aggrave. Au cours de l'année écoulée, 82 millions de filles et 69 millions de garçons ont subi une forme de violence sexuelle, soit environ 3 filles et 2 garçons par seconde.[1] Cette crise non seulement viole les droits humains fondamentaux, mais compromet également les progrès dans des domaines clés, notamment la santé infantile, l'éducation, l'égalité des genres et le développement durable. L'expansion des espaces en ligne n'a fait qu'accroître les risques auxquels les enfants sont confrontés dans un monde de plus en plus numérique. Les Fiches G7 #BeBrave 2025 fournissent une évaluation complète des politiques des pays du G7 pour lutter contre les violences sexuelles envers les enfants, en ligne et hors ligne, et examine les mesures à prendre pour inverser la tendance face à cette crise urgente.

RÉSUMÉ :

Les fiches 2025 du G7 #BeBrave révèlent une réalité inquiétante : malgré des progrès importants dans des domaines isolés, les pays les plus riches du monde échouent fondamentalement à faire face à la crise mondiale croissante des violences sexuelles envers les enfants. Le plus alarmant est le recul drastique des engagements financiers, quatre pays du G7 ayant procédé à des coupes drastiques dans l'Aide Publique au Développement (APD) à un moment où les investissements sont particulièrement critiques. Alors que les dirigeants se réunissent pour le 50e anniversaire du forum, ces fiches rappellent brutalement qu'il reste encore beaucoup à faire.

1 Together For Girls. (2024). Break the Record.

Principales conclusions :

- L'Allemagne a établi une référence mondiale en officialisant son Conseil National des survivant·e·s. Le Canada a également formé le sien, bien que sans soutien gouvernemental formel. Récemment, le Premier Ministre français François Bayrou a annoncé l'intention de la France de créer un Conseil National des Survivant·e·s, et le gouvernement britannique est en train de créer un « Comité des Victimes et des Survivant·e·s » chargé d'établir un conseil des survivant·e·s, démontrant une dynamique positive dans les nations du G7.
- Grâce à l'introduction de la loi de 2023 sur la sécurité en ligne et des derniers codes de pratique de l'Ofcom visant à protéger les enfants en ligne, ainsi qu'à un projet de loi visant à répondre aux nouveaux risques liés à l'IA, le Royaume-Uni a réalisé les progrès relatifs les plus significatifs en matière de réglementation de la sécurité en ligne. De plus, les États-Unis progressent avec la loi TAKE IT DOWN, signée le 19 mai 2025, qui criminalise le partage de MASE (y compris le contenu généré par IA). Malgré ces étapes importantes et un leadership international significatif pour mettre fin à la violence sexuelle infantile en ligne, il reste encore beaucoup à faire dans tous les pays du G7, y compris au Royaume-Uni et aux États-Unis.
- Des obstacles juridiques à la justice persistent dans la plupart des pays du G7. Seuls le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada ont supprimé les délais de prescription pour les crimes de violence sexuelle, y compris ceux commis contre des enfants.
- Il n'en demeure pas moins qu'aucun pays du G7 ne dispose d'un Plan d'Action National complet pour lutter contre la violence sexuelle envers les enfants qui réponde adéquatement aux trois principes fondamentaux que sont la prévention, la guérison, et la justice pour les survivant·es.
- La protection de l'enfance à l'échelle mondiale est confrontée à des restrictions financières sans précédent, alors que quatre des sept pays du G7 procèdent à des coupes sombres dans l'Aide Publique au Développement (APD), démantelant ainsi des mesures de protection essentielles pour les enfants les plus vulnérables du monde.

Ces fiches #BeBrave du G7 2025 s'appuient sur la première itération de l'analyse menée en 2022, évaluant la manière dont chaque pays du G7 répond à la violence sexuelle envers les enfants, sur son territoire et dans le monde. Les précédents communiqués du G7 ont pris des engagements audacieux pour mettre fin à la violence sexuelle envers les enfants. Les fiches évaluent si les pays du G7 ont respecté ces engagements. Il s'agit d'une année particulièrement importante pour entreprendre cette analyse, alors que les pays du G7 se réunissent à Kananaskis, au Canada, pour le 50e anniversaire.

Le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis sont évalués et classés en fonction de leurs progrès par rapport à un ensemble stratégique d'indicateurs politiques nécessaires pour faire progresser les mesures visant à mettre fin à la violence sexuelle envers les enfants. Les indicateurs ont été élaborés et informés par des défenseur·ses des survivant·es au cœur du Mouvement Brave, qui ont également co-créé les demandes inscrites dans l'Appel à l'Action du Brave G7.

Les indicateurs sont les suivants :

1. Suppression des délais de prescription (DdP) en matière de violences sexuelles envers les enfants en droit pénal.[2]
2. Création d'un internet sûr, exempt de toute forme de violence sexuelle en ligne.
3. Collaboration avec les survivant·es par le biais d'un Conseil des Survivant·es soutenu ou approuvé par le gouvernement aux niveaux départemental/provincial, régional et national.
4. Mise en œuvre de Plans d'Action Nationaux ou de stratégies de lutte contre les violences sexuelles envers les enfants.
5. Investissements financiers dans l'aide au développement pour la protection de l'enfance, basés sur les :

    - Contributions à l'Aide Publique au Développement (APD)
    - Contributions à l'UNICEF
    - Engagements prospectifs concernant les dépenses prévues d'APD.

Les fiches #BeBrave du G7 2025 s'appuient sur les données les plus récentes disponibles dans les pays du G7 et auprès des organismes internationaux de signalement, ainsi que sur les avis d'expert·es concernant les progrès réalisés sur les indicateurs clés. S'il est clair qu'une dynamique se développe autour de la lutte contre les violences sexuelles envers les enfants au sein du G7, les progrès nécessaires pour faire face efficacement à une crise mondiale de cette ampleur font encore défaut.

Retrait Financier Face à l'Escalade de la Violence

Les conclusions des fiches dressent un tableau profondément inquiétant des engagements financiers des pays du G7 en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle envers les enfants à l'échelle mondiale. L'Aide Publique au Développement (APD), principal mécanisme financier de lutte contre la violence sous toutes ses formes envers les enfants dans les pays à revenu faible et intermédiaire, n'a pas été priorisée au niveau nécessaire pour avoir un impact significatif. Seule l'Allemagne a atteint l'objectif de 0,7 % du RNB fixé par l'ONU pour l'APD, mais ce chiffre sera affecté par les projets de réduction des dépenses d'APD de la nouvelle coalition. [3]

Le financement de l'UNICEF par les pays du G7, crucial pour la protection de l'enfance à l'échelle mondiale, reflète la même tendance inquiétante : l'Allemagne est le seul pays à contribuer actuellement à une part adéquate (10,93 USD par habitant), tandis que l'Italie, le Japon et les États-Unis sont loin derrière.

À l'avenir, nous observons une tendance alarmante de nouvelles contractions des budgets d'aide, tant au sein du G7 qu'à l'échelle mondiale. Les conclusions des fiches prennent en compte les annonces gouvernementales concernant les engagements futurs en matière d'APD, indiquant que quatre gouvernements sur sept ont commencé ou prévoient de commencer à mettre en œuvre d'importantes coupes budgétaires dans l'APD au cours des prochaines années. Ces coupes mettront sans aucun doute en péril des programmes essentiels visant à protéger les enfants contre l'exploitation et les abus, et risquent d'annuler les progrès durement acquis dans la lutte contre les violences sexuelles envers les enfants.

2 Cette analyse fait référence aux DdP en droit pénal et non aux DdP en droit civil.
3 CDU, CSU and SPD. (2025). Verantwortung für Deutschland Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und SPD.

Défaillances de la Protection Numérique dans un Monde en Ligne de plus en plus Dangereux

Nous assistons à une augmentation terrifiante du Matériel d'Abus Sexuel des Enfants (MASE) circulant en ligne, avec plus de 105 millions d'images détectées en ligne en 2023 et une augmentation de plus de 300 % des cas de manipulation à des fins sexuelles en ligne entre 2021 et 2023.[4] Alors que l'Online Safety Act du Royaume-Uni et la loi TAKE IT DOWN des États-Unis représentent des progrès importants, la plupart des cadres réglementaires du G7 sont dangereusement en retard face à l'évolution rapide des menaces technologiques.

Malgré ces étapes importantes et un leadership international significatif pour mettre fin à la violence sexuelle infantile en ligne, il reste encore beaucoup à faire dans tous les pays du G7, y compris au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Les Voix des Survivant·es Restent Marginalisées

L'expérience vécue des survivant·es, essentielle à l'élaboration de politiques efficaces, reste marginalisée dans la plupart des pays du G7. Si le Conseil National des Survivant·es, statutaire en Allemagne, établit une référence mondiale, et que le Conseil nouvellement créé au Canada est prometteur, et l'engagement récent du Premier ministre français, François Bayrou, à créer un Conseil national des survivant·e·s représente un progrès, ces initiatives demeurent cependant des exceptions dans un contexte où les voix des survivant·e·s sont largement ignorées.

Le Mouvement Brave envisage un monde où chaque enfant et adolescent·e peut grandir à l'abri de la menace de violence sexuelle. Pour y parvenir, il faut agir avec audace et détermination, et le moment d'agir est venu.

4 National Center for Missing & Exploited Children. (2024). Congress Holds 'Big Tech' Accountable in Monumental Child Safety Hearing.

Fiche G7 #BeBrave

Canada

Le rôle du Canada en tant qu'hôte du Sommet du G7 de 2025 :

Le rôle du Canada en tant qu'hôte du Sommet du G7 de 2025, à l'occasion du 50e anniversaire du forum, offre une occasion unique de donner la priorité à la protection de l'enfance à l'échelle mondiale. Le Sommet de cette année se déroule alors que le Canada poursuit sa propre lutte contre les abus institutionnels historiques envers les enfants des communautés autochtones. Alors que le Canada s'est récemment engagé à investir jusqu'à 40 millions de dollars canadiens de financement fédéral pour lutter contre l'exploitation sexuelle en ligne, les dirigeants autochtones continuent d'exhorter le gouvernement à mettre en œuvre de manière plus résolue les recommandations de la Commission de Vérité et Réconciliation et des appels à la justice de la FFADA2E+.

Cette convergence des responsabilités d'accueil du Canada, d'une étape historique pour le Sommet, et des puissants mouvements nationaux, crée une opportunité de leadership pour faire progresser les mesures de protection de l'enfance. En mettant en avant les voix des survivant·es par l'intermédiaire des Conseils Nationaux des Survivant·es, en appliquant une législation rigoureuse en matière de sécurité en ligne et en éliminant les délais de prescription, le Canada a l'occasion de tirer pleinement parti de sa propre expérience pour promouvoir la responsabilisation mondiale au sein du G7 et au-delà.

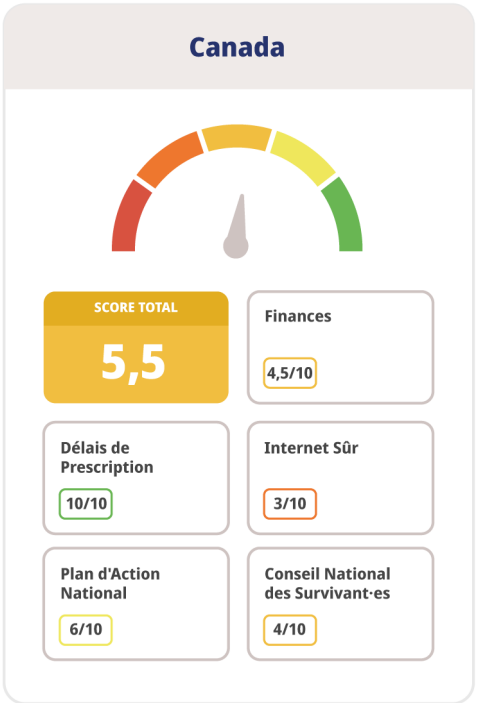

Le Canada se classe au troisième rang des pays du G7, mais ses progrès pour mettre fin à la violence sexuelle envers les enfants sont encore limités, tant sur son territoire qu'à l'étranger.

- Le Canada a échoué à deux reprises à adopter une législation complète sur la sécurité en ligne. La Loi sur les préjudices en ligne (projet de loi C-63), qui aurait instauré la responsabilisation des plateformes et créé une Commission de la Sécurité Numérique, a été abandonnée lors de la prorogation du Parlement en janvier 2025, laissant de graves lacunes en matière de protection en ligne, malgré l'engagement du Canada à verser 39,7 millions de dollars américains en mars 2025 pour lutter contre l'exploitation sexuelle en ligne.[5] Selon la dernière publication des données sur la criminalité déclarée par la police, les incidents impliquant la production ou la distribution de Matériel d'Abus Sexuel d'Enfant (MASE) ont augmenté de 80,2 % par rapport à 2023.[6]

- Le Conseil des Survivant·es du Canada a été créé en 2024, ce qui représente une avancée importante et positive, mais il fonctionne sur la base du volontariat et bénéficierait d'un partenariat gouvernemental formel.[7]

- Le Canada est l'un des rares pays du G7 à ne pas prévoir de délai de prescription pour la plupart des crimes de violence sexuelle commis contre des enfants.[8]

- Bien que le Canada ait décrit des efforts pour lutter contre la violence sexuelle faite aux enfants dans une Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet, cette stratégie ne traite pas adéquatement de la prévention, de la guérison ni de la justice.

- L'engagement financier du Canada en faveur de la protection de l'enfance à l'échelle mondiale demeure insuffisant, à seulement 0,38 % du RNB,[9] bien en deçà de l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU, et devrait se détériorer davantage avec des réductions budgétaires prévues de 2 milliards de dollars canadiens d'ici 2027.[10] Bien que la contribution du Canada à l'UNICEF s'élève à 6,18 dollars américains par habitant, cela ne représente qu'une fraction de ce qui est nécessaire d'un pays du G7 afin de lutter contre la crise mondiale de la violence sexuelle envers les enfants.[11]

5 Sécurité publique Canada (2025). Le gouvernement du Canada investit dans la protection des enfants et des adolescents contre l'exploitation sexuelle en ligne.
6 Protect Children. (2024). La hausse marquée des signalements de crimes sexuels contre des enfants souligne une fois de plus la nécessité d'une législation canadienne sur la sécurité en ligne
7 Survivors Council of Canada. https://survivorscouncil.ca/
8 Miguel Hurtado et al. (À paraître). Rapport DdP.
9 OCDE. (2023). APD en pourcentage du RNB (équivalent subvention) en 2023, par les membres du Comité d'aide au développement (CAD)
10 Gouvernement du Canada. (2024). Plan ministériel d'Affaires mondiales Canada pour 2024–2025
11 UNICEF. (2023) Funding Compendium (en anglais).

Royaume-Uni

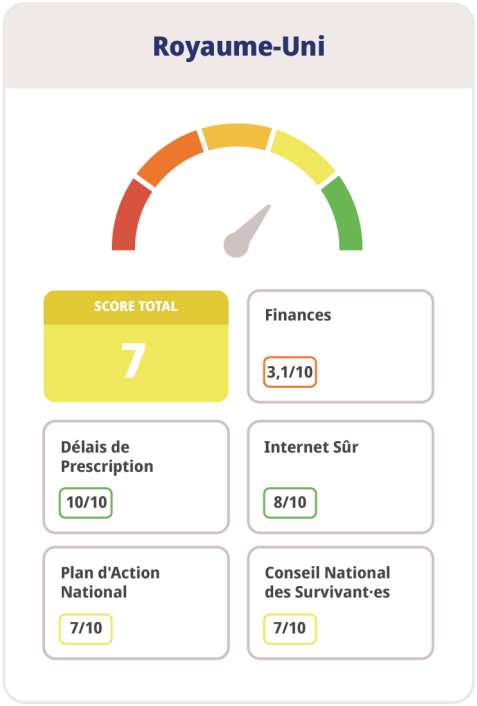

Le Royaume-Uni est le pays le plus performant du G7 et le fer de lance des efforts internationaux pour éradiquer la violence sexuelle en ligne.

- Le Royaume-Uni s'est imposé comme un pionnier en matière de réglementation de la sécurité en ligne, avec sa loi de 2023 sur la sécurité en ligne, qui impose aux plateformes en ligne un devoir de vigilance, les obligeant à prendre des mesures rapides contre le Matériel d'Abus Sexuel d'Enfant (MASE).[12] En avril 2025, l'Ofcom a annoncé de nouvelles mesures, élaborées en consultation avec les enfants et les parents, exigeant des entreprises technologiques qu'elles agissent d'ici le 25 juillet 2025. Ces mesures comprennent des systèmes améliorés de vérification de l'âge, des processus de suppression de contenu plus rapides, et des sanctions allant jusqu'à la fermeture en cas de non-conformité.[13] Le Royaume-Uni introduit également des infractions spécifiques aux abus sexuels liés à l'IA dans le cadre du projet de loi sur la criminalité et la police, actuellement examiné par le Parlement.[14] Selon les données de l'IWF, 287 URL affichant des images d'abus sexuels sur mineur·es étaient hébergées au Royaume-Uni en 2023, soit une baisse de 55 % par rapport à 2022.[15] Le Royaume-Uni est également à la tête des efforts internationaux en matière de sécurité en ligne, y compris dans le cadre des processus du G7, et soutient le fonds mondial (Safe Online) et la WeProtect Global Alliance, axés sur la sécurité en ligne.

- Si les gouvernements décentralisés montrent des signes de progrès, comme avec la prometteuse stratégie de l'Irlande du Nord en matière de violences domestiques et sexuelles pour 2024-2031, le Royaume-Uni ne dispose pas d'un cadre national complet garantissant une protection équitable à tous les enfants, indépendamment des frontières nationales.[16]

12 Legislation.gov.uk. (2023). Online Safety Act 2023.
13 Ofcom. (2025). Nouvelles règles pour une génération d'enfants en ligne plus sûre. (en anglais).
14 UK Parliament. (2025). Crime and Policing Bill.
15 Internet Watch Foundation. (2023). Images d'abus sexuels sur mineur·es hébergées au Royaume-Uni (en anglais).
16 Department of Justice (Northern Ireland). (2024). Stratégie de lutte contre les violences domestiques et sexuelles 2024-2031. (en anglais)

- Le Royaume-Uni met en place des mécanismes pour dialoguer avec les survivant·e·s, avec des plans en cours pour créer un Conseil National des Survivant·e·s. Le travail est éclairé et conseillé par des survivant·e·s et des allié·e·s, basé sur les meilleures pratiques en matière d'engagement des survivant·e·s et d'approches tenant compte des traumatismes.

- Le Royaume-Uni est l'un des rares pays du G7 à avoir aboli la prescription pénale pour les violences sexuelles envers les enfants.[17]

- L'engagement financier du Royaume-Uni en faveur de la protection de l'enfance se détériore sur plusieurs fronts. Son engagement en matière d'APD, déjà insuffisant (0,5 %), chutera à seulement 0,3 % d'ici 2027 suite aux coupes drastiques annoncées en février 2025[18], tandis que sa contribution à l'UNICEF, insuffisante (5,61 dollars par habitant), est bien en deçà des besoins.[19] Ce retrait total de ses responsabilités financières mondiales menace des services essentiels pour les enfants vulnérables du monde entier. Le soutien financier du Royaume-Uni au fonds mondial pour la sécurité en ligne est reconnu et salué.

17 Miguel Hurtado et al. (À paraître). Rapport DdP.
18 Parlement britannique. (2025). Le Royaume-Uni réduira son aide à 0,3 % du revenu national brut à partir de 2027.
19 UNICEF. (2023) Funding Compendium (en anglais).

Allemagne

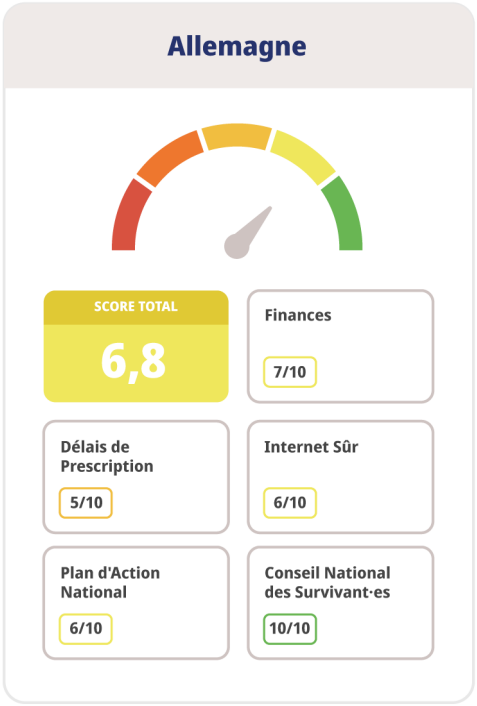

L'Allemagne se classe au deuxième rang des pays du G7, mais ses progrès pour mettre fin à la violence sexuelle envers les enfants sont encore limités, tant sur son territoire qu'à l'étranger.

- L'Allemagne a réalisé des progrès partiels en matière d'abolition des prescriptions pénales pour les violences sexuelles envers les enfants, mais des réformes juridiques supplémentaires sont nécessaires.[20] En tant qu'état membre de l'UE, l'Allemagne doit défendre l'approbation de la directive révisée 2011/93/UE, qui imposerait un délai de prescription minimal strict pour les infractions de violence sexuelle sur mineur·es dans tous les pays de l'UE.

- L'Allemagne fait preuve d'un leadership exemplaire avec son Conseil National des Survivant·es, soutenu par le gouvernement. En mars 2025, d'importantes réformes juridiques ont fait du Commissaire indépendant, du Conseil des Survivant·es et de la Commission Indépendante d'Enquête des organes statutaires.[21]

- L'Allemagne dispose de certaines mesures de protection pour favoriser un internet sûr, mais elles sont insuffisantes. Selon les données de l'Internet Watch Foundation (IWF), 12 984 URL affichant des images d'abus sexuels sur des enfants étaient hébergées en Allemagne en 2023.[22] En tant qu'état membre de l'UE, l'Allemagne doit défendre l'approbation de la directive refondue 2011/93/UE, qui imposerait un délai de prescription minimal strict pour les infractions de violence sexuelle sur mineur·es dans tous les pays de l'UE.

- Bien que l'Allemagne ait déjà élaboré un Plan d'Action National pour lutter contre les violences sexuelles sur mineur·es, sa mise en œuvre varie selon les États et les municipalités.[23] Le Rapporteur spécial des Nations Unies a appelé l'Allemagne à mettre en place une stratégie nationale exhaustive de protection de l'enfance, dotée d'un mécanisme de surveillance pour harmoniser les approches dans tout le pays.[24]

- L'Allemagne obtient d'excellents résultats financiers, dépassant l'objectif de 0,7 % d'Aide Publique au Développement (APD) avec 0,82 % de son RNB en 2023[25], tout en contribuant à hauteur de 10,93 USD par habitant à l'UNICEF.[26] Cependant, le budget fédéral 2025 a vu une réduction de 23 % du financement du développement, compromettant ainsi les progrès réalisés.[27]

20 Miguel Hurtado et al. (À paraître). Rapport DdP.
21 Nous avons consulté les principaux défenseur·ses des droits des survivant·es dans les pays du G7.
22 Internet Watch Foundation. (2023). Annual Report 2023.
23 Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Condition féminine et de la Jeunesse. (2011). Plan d'action 2011 du gouvernement fédéral allemand pour la protection des enfants et des adolescents contre la violence et l'exploitation sexuelles
24 Nations Unies. (2024). Allemagne : (En anglais) Un rapporteur spécial appelle à une approche cohérente de la protection de l'enfance dans tout le pays.
25 OCDE. (2023). APD en pourcentage du RNB (équivalent subvention) en 2023, par les membres du Comité d'aide au développement (CAD).
26 UNICEF. (2023) Funding Compendium (en anglais).
27 Rosa Luxemburg Siftung. (2024). Les coupes budgétaires dévastatrices du gouvernement allemand concernant l'aide à l'étranger (en anglais).

États-Unis

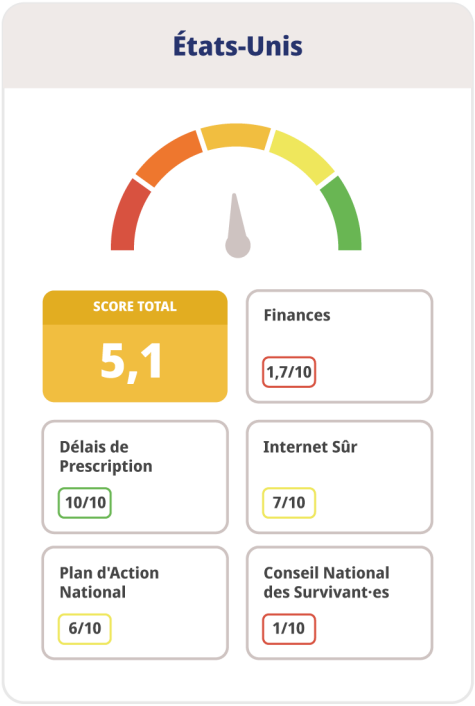

Les États-Unis ont réalisé des progrès très limités pour mettre fin aux violences sexuelles envers les enfants, sur son territoire et dans le monde.

- Au niveau national, les États-Unis ont supprimé les délais de prescription pénale au niveau fédéral pour la plupart des crimes de violence sexuelle envers les enfants, garantissant ainsi l'accès à la justice pour les survivant·es, quel que soit le moment où iels peuvent se manifester.[28]

- Les États-Unis ont fait des progrès positifs pour rendre Internet plus sûr pour les jeunes Américain·e·s, notamment grâce à la loi TAKE IT DOWN. Désormais promulguée, la loi TAKE IT DOWN fait du fait de publier intentionnellement ou de menacer de partager du MASE, y compris du contenu généré par IA, un crime fédéral. La loi oblige également les plateformes technologiques à supprimer le contenu signalé de leurs services dans les 48 heures suivant la notification.[29] Malgré de solides progrès dans ce domaine, dans l'ensemble, les protections existantes restent inadéquates face à l'ampleur du défi de l'abus sexuel en ligne. Selon les données de l'IWF, 41 502 URL affichant des images de violence sexuelle envers les enfants étaient hébergées aux États-Unis en 2023.[30] Hébergeant de nombreuses entreprises technologiques et plateformes de médias sociaux, les États-Unis ont un rôle de leadership unique et critique dans la régulation du secteur technologique et la garantie d'environnements en ligne sûrs pour les enfants à l'échelle mondiale.

- Les États-Unis ne disposent pas d'un Plan d'Action National complet pour lutter contre les violences sexuelles envers les enfants qui aborderait adéquatement la prévention, la guérison et la justice.[31]

28 Miguel Hurtado et al. (À paraître). Rapport DdP.
29 Internet Watch Foundation. (2023). Annual Report 2023
30 Congress Gov. (2025). S.146 - Loi TAKE IT DOWN
31 Département de la Justice des États-Unis. (2023). Stratégie nationale pour la prévention et l'interdiction de l'exploitation des enfants (en anglais).

- Les États-Unis n'ont pas encore établi de Conseil National des Survivant·e·s, bien qu'un leadership positif ait émergé, notamment de la part de la Première Dame, en plaçant les perspectives des survivant·e·s au centre du débat.[32] Les États-Unis ont précédemment mis en place un Conseil Consultatif sur la Traite des Êtres Humains, composé de 13 leaders survivant·e·s.[33]

- Sous l'administration Trump, les États-Unis ont imposé des coupes budgétaires drastiques en décidant de geler l'aide fédérale, puis de fermer complètement l'agence américaine pour le développement international (USAID).[34] En tant que contributeur historiquement important à l'aide internationale, ce retrait a déjà un impact considérable sur les efforts mondiaux de protection de l'enfance.

32 Nous avons consulté les principaux défenseur·ses des droits des survivant·es dans les pays du G7.
33 Département d'État des États-Unis. (2024). Rapport annuel 2024 du Conseil consultatif des États-Unis sur la traite des êtres humains.
34 La Maison Blanche. (2025). Réévaluation et réalignement de l'aide étrangère des États-Unis (en anglais).

Italie

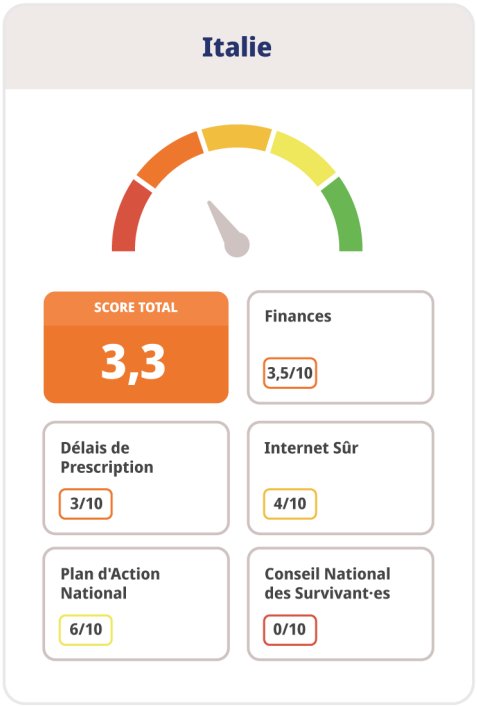

L'Italie figure parmi les pays du G7 les moins performants, avec des progrès très limités pour mettre fin aux violences sexuelles envers les enfants, sur son territoire et dans le monde.

- Le cadre juridique italien relatif à la prescription pénale offre une protection insuffisante aux survivant·es.[35] En tant qu'état membre de l'UE, l'Italie doit défendre l'approbation de la directive révisée 2011/93/UE, qui imposerait un délai de prescription minimum strict pour les infractions de violences sexuelles envers les enfants dans tous les pays de l'UE.

35 Nous avons consulté les principaux défenseur·ses des droits des survivant·es dans les pays du G7.

- L'Italie dispose de mesures de protection pour favoriser un internet sûr, mais elles sont insuffisantes. Selon les données de 2022, 88 % des cas traités par la ligne d'assistance téléphonique 1.96.96 concernaient des crimes perpétrés contre des enfants.[36] Plus récemment, la police postale a recensé 2 739 sites web hébergeant du Matériel d'Abus Sexuel d'Enfant (MASE) en 2023.[37] En tant qu'état membre de l'UE, l'Italie doit défendre un règlement européen sur les abus sexuels sur mineur·es, qui rendrait obligatoire la détection et la suppression de toutes les formes de violence sexuelle envers les enfants sur toutes les plateformes en ligne.

- L'Italie n'a pas encore mis en place de Conseil National des Survivant·es.[38]

- L'Italie ne dispose pas d'un Plan d'Action National complet pour lutter contre les violences sexuelles envers les enfants, qui aborde de manière adéquate la prévention, la guérison et la justice.[39]

- La contribution de l'Italie à l'Aide Publique au Développement (APD) est nettement inférieure aux normes internationales, avec seulement 0,27 % du RNB.[40] Sa contribution à l'UNICEF est tout aussi insuffisante, avec seulement 2,26 dollars par habitant, la plus faible des pays du G7.[41]

36 Telefono Azzurro. (2023). Dossier 2023.
37 Polizia Di Stato. (2023). Il 2023 della Polizia Postale
38 Nous avons consulté les principaux défenseur·ses des droits des survivant·es dans les pays du G7.
39 Dipartimento per le politiche della famiglia. (2022). Plan national de prévention et de lutte contre les abus et l'exploitation sexuels des mineur·es.(en italien)
40 OCDE. (2023). APD en pourcentage du RNB (équivalent subvention) en 2023, par les membres du Comité d'aide au développement (CAD)
41 UNICEF. (2023) Funding Compendium (en anglais).

Japon

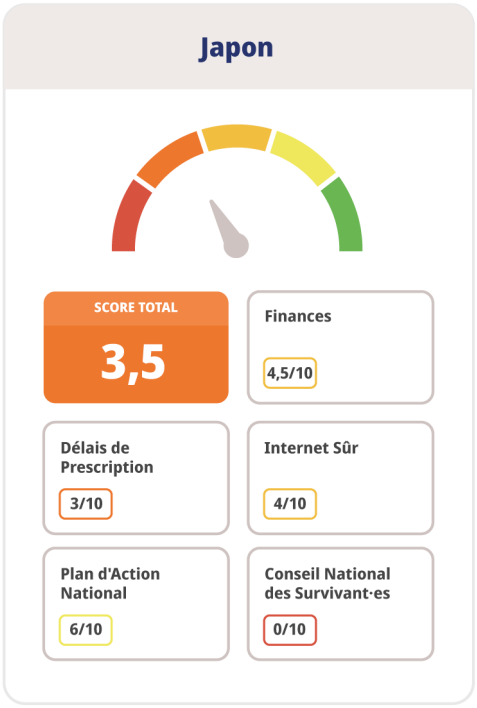

Le Japon a réalisé des progrès très limités pour mettre fin aux violences sexuelles envers les enfants, sur son territoire et dans le monde.

- Le Japon n'a pas aboli la prescription pénale pour les violences sexuelles envers les enfants.[42]

- Le Japon dispose de certaines protections pour favoriser un internet sûr, mais elles sont insuffisantes.2385 enquêtes criminelles sur des cas de violences envers les enfants ont été menées par la police en 2023, dont 13,4 % concernaient des cas de violences sexuelles envers les enfants.[43]

- Le Japon ne dispose actuellement pas d'un Conseil National officiel des Survivant·es. Cependant, une dynamique prometteuse se développe au niveau local grâce à une coalition d'organisations comprenant ChildFund Japan, ECPAT/STOP Japan, Kyofukai, BeBrave Japan, World Vision Japan et Spring. La coalition milite activement pour la création d'un Conseil des Survivant·es et de Centres de Défense des Enfants, et a obtenu le soutien de membres clés de la Diète et du gouvernement.[44]

- Si le Japon a mis en place plusieurs Plans d'Action Nationaux, dont le dernier « Promotion de mesures globales pour prévenir les violences sexuelles envers les enfants », élaboré en 2024, des lacunes importantes subsistent en matière de protection contre le Matériel d'Abus Sexuel des Enfants (MASE), notamment les mangas, les animes, les contenus virtuels et/ou générés par l'IA.[45]

- Le Japon maintient un niveau minimal, mais croissant, d'Aide Publique au Développement (APD) à 0,44 % de son RNB,[46], et l'une des plus faibles contributions du G7 à l'UNICEF, à seulement 3 dollars par habitant.[47]

42 Miguel Hurtado et al. (À paraître). Rapport DdP.
43 Kyodo News, la police japonaise rapporte un nombre record de 123 000 cas de maltraitance d'enfants en 2023 (en anglais)
44 Nous avons consulté les principaux défenseur·ses des droits des survivant·es dans les pays du G7.
45 Nous avons consulté les principaux défenseur·ses des droits des survivant·es dans les pays du G7.
46 OCDE. (2023). APD en pourcentage du RNB (équivalent subvention) en 2023, par les membres du Comité d'aide au développement (CAD)
47 UNICEF. (2023) Funding Compendium (en anglais).

France

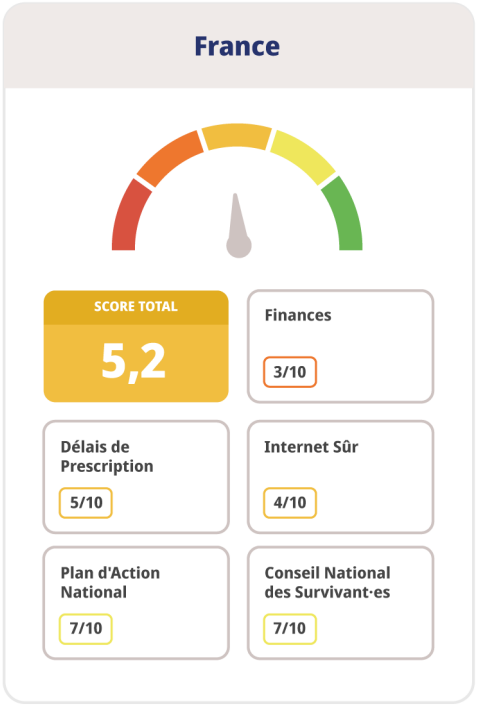

La France a réalisé des progrès très limités pour mettre fin aux violences sexuelles envers les enfants, sur son territoire et dans le monde.

- La France n'a pas aboli la prescription pénale pour les infractions d'abus sexuels sur mineur·es.[48] En tant qu'état membre de l'UE, la France doit défendre l'adoption de la directive 2011/93/UE révisée, qui imposerait un délai de prescription minimum strict pour les infractions de violences sexuelles envers les enfants dans tous les pays de l'UE.

- La France a mis en place certaines protections pour favoriser un internet sûr, mais elles sont insuffisantes. Selon les données de l'IWF, 2 947 URL affichant des images d'abus sexuels sur mineur·es étaient hébergées en France en 2023.[49] En tant qu'état membre de l'UE, la France doit défendre un règlement européen sur les abus sexuels sur mineur·es, qui rendrait obligatoire la détection et la suppression de toutes les formes de violence sexuelle envers les enfants sur toutes les plateformes en ligne.

- Bien qu'à l'heure actuelle, la France n'ait pas encore mis en place un Conseil National des survivant·e·s formel et soutenu par le gouvernement, le Premier ministre François Bayrou a récemment annoncé l'intention d'en créer un — le premier engagement de ce type de la part d'un chef de gouvernement français et un résultat direct du plaidoyer du Mouvement Brave en France.[50]

- La France ne dispose pas d'un Plan d'Action National complet pour lutter contre les violences sexuelles envers les enfants, qui aborde adéquatement la prévention, la guérison et la justice.[51]

48 Miguel Hurtado et al. (À paraître). Rapport DdP.
49 Internet Watch Foundation. (2023). Annual Report 2023
50 Mouvement Brave. (2025). Le mouvement Brave salue le soutien du Premier ministre français à la création d'un conseil des victimes.
51 Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. (2023). Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027.

- L'engagement financier de la France se détériore rapidement, au vu de la décision du gouvernement Bayrou en janvier 2025 de réduire de 35 % le budget de l'APD, ce qui représente un recul radical par rapport au leadership mondial.[52]

Le Premier ministre Bayrou s'engage en faveur d'un Conseil national des survivant·e·s :

- Le Premier ministre François Bayrou a annoncé son soutien à la création d'un Conseil national des survivant·e·s à l'Assemblée nationale à Paris, le 14 mai 2025. C'est la première fois qu'un chef de gouvernement français soutient publiquement une telle initiative.

- Le Premier ministre a réitéré son engagement à « mieux entendre les victimes » et a proposé la mise en place d'un conseil des victimes ainsi que d'un conseil scientifique sous l'égide d'une autorité indépendante.

- Le Muovement Brave a salué cette annonce comme « une étape essentielle vers la fin des violences faites aux enfants en France », reconnaissant que la voix des survivant·e·s est cruciale pour l'élaboration de politiques et de services efficaces.

52 Public Sénat. (2025). Budget 2025 : le Sénat vote une coupe budgétaire de 35 % dans l'aide publique au développement.

ANNEX:

I. I. Méthodologie

Chaque pays du G7 a été classé selon sa réponse aux violences sexuelles envers les enfants, sur son territoire et dans le monde.

Les indicateurs ont été élaborés et informés par des défenseur·ses des survivant·es au cœur du mouvement Brave, qui ont également co-créé les demandes inscrites dans l'appel à l'action du Brave G7.

Les indicateurs :

1. Suppression des délais de prescription (DdP) en matière de violences sexuelles envers les enfants en droit pénal.

   De nombreuses victimes ne révèlent les abus que des décennies après les faits, en raison d'un traumatisme, de la peur ou d'une reconnaissance tardive. La suppression des DdPs reconnaît la nature unique de ces crimes et respecte le parcours des victimes vers la divulgation et la justice.

2. Création d'un internet sûr, exempt de toute forme de violence sexuelle en ligne.

   Les technologies numériques ont multiplié les lieux de violences sexuelles envers les enfants, nécessitant des cadres juridiques complets pour la production, la reproduction, la distribution et la diffusion de matériel d'abus.

3. Collaboration avec les survivant·es par le biais d'un Conseil des Survivant·es soutenu ou approuvé par le gouvernement aux niveaux départemental/provincial, régional et national.

   Les approches centrées sur les victimes représentent les meilleures pratiques pour lutter contre les violences sexuelles envers les enfants. Des Conseils formalisés et soutenus par le gouvernement veillent à ce que les politiques tirent parti de l'expérience vécue, prévenant ainsi les interventions susceptibles de causer involontairement des préjudices tout en rétablissant le pouvoir d'agir des survivant·es.

4. Mise en œuvre de Plans d'Action Nationaux ou de stratégies de lutte contre les violences sexuelles envers les enfants.

   Des plans d'action exhaustifs fournissent des cadres pour des réponses coordonnées entre le gouvernement et la société civile, évitant ainsi la fragmentation des efforts. Des plans efficaces intègrent des composantes de prévention, de guérison et de justice, avec des mécanismes de responsabilisation clairs.

5. Investissement financier dans l'aide au développement pour la protection de l'enfance, basé sur les contributions à l'Aide Publique au Développement (APD) et à l'UNICEF, ainsi que sur des engagements prospectifs concernant les dépenses prévues de l'APD.

L'investissement financier représente un engagement concret et constitue une mesure fondamentale de l'engagement d'un pays à lutter contre les violences sexuelles envers les enfants. Sans financement adéquat, les programmes de prévention, les services de soutien et les mécanismes judiciaires ne peuvent fonctionner efficacement. Les pays du G7 ont la capacité de contribuer proportionnellement aux efforts mondiaux de protection. Leurs contributions à l'APD et à l'UNICEF ont un impact direct sur les enfants des régions vulnérables, tandis que les engagements prospectifs témoignent d'une volonté politique soutenue.

Méthodologie de classement

Chaque pays a été classé sur une note de 1 à 10, en fonction de sa performance par rapport à chaque indicateur, et un total a été attribué pour déterminer son classement général.

Pour chacun des indicateurs ci-dessus, la note de la fiche a été déterminée comme suit :

Suppression des délais de prescription (DdP) en matière de violences sexuelles envers les enfants en droit pénal.[53]

- **0-1,9:** Les délais de prescription prennent effet au moment où le crime est perpétré.
- **2-3,9:** Le délai de prescription expire à 47 ans ou avant pour tous les crimes d'ASE.
- **4-5,9:** Le délai de prescription expire à 48 ans ou avant pour les crimes d'ASE les plus graves.
- **6-7,9:** Aucune prescription pour les crimes d'ASE les plus graves.
- **8-10:** Aucune prescription pour la plupart/tous les crimes d'ASE.

Création d'un internet sûr, exempt de toute forme de violence sexuelle en ligne

- **0-1,9 :** Une seule ou aucune protection (n')est en place, interdisant la production[54], la reproduction[55], la distribution[56] et la diffusion[57] de matériel sexuellement explicite mettant en scène un ou plusieurs enfant(s) (absence de lois pour un ou plusieurs des quatre domaines).
- **2-3,9 :** Au moins deux protections sont en place, interdisant la production, la reproduction, la distribution et la diffusion de matériel sexuellement explicite mettant en scène un ou plusieurs enfant(s) (absence de lois pour un ou plusieurs des quatre domaines).
- **4-5,9 :** Au moins trois protections sont en place, interdisant la production, la reproduction, la distribution et la diffusion de matériel sexuellement explicite mettant en scène un ou des enfant(s), mais elles ne sont pas mises en œuvre efficacement ou sont inadéquates.
- **6-7,9 :** Les quatre protections sont en place, interdisant la production, la reproduction, la distribution et la diffusion de matériel sexuellement explicite mettant en scène un ou plusieurs enfant(s), mais elles ne sont pas mises en œuvre efficacement ou sont inadéquates.
- **8-10 :** Un cadre complet interdisant la production, la reproduction, la distribution et la diffusion de matériel sexuellement explicite figurant un enfant ou des enfant(s) est en place, avec des preuves démontrées de sa mise en œuvre par le biais de mécanismes d'application et d'un suivi régulier de son efficacité.

53 Miguel Hurtado et al. (À paraître). Rapport DdP.
54 La « production » fait référence à la création initiale de Matériel d'Abus Sexuel sur enfant (MASE) par l'enregistrement, la photographie, le tournage, la diffusion en direct ou la génération d'images artificielles d'un ou des enfant(s) dans des contextes sexuels.
55 La « reproduction » fait référence à la copie, la duplication ou la recréation de MASE existant par téléchargement, stockage, création de copies ou conversion entre formats.
56 La « distribution » fait référence au partage délibéré de contenus MASE avec d'autres parties par la vente, l'échange ou la mise à disposition de MASE par communication électronique.
57 La « diffusion » fait référence à la facilitation plus large de l'accès au MASE dans toutes les juridictions ou à un public plus large par le biais de l'importation/exportation, de l'exploitation de plateformes dédiées ou de la promotion de sources de contenu MASE.

Collaboration avec les survivant·es par le biais d'un Conseil des Survivant·es soutenu ou approuvé par le gouvernement[58]

- **0-1,9 :** Aucun engagement du gouvernement auprès des Conseils des survivant•es, à quelque niveau que ce soit.
- **2-3,9 :** Engagement informel de créer un Conseil des Survivantes, mais celui-ci n'a pas encore été créé.
- **4-5,9 :** Création d'un Conseil des Survivant·es au niveau départemental/provincial, régional ou national, avec un soutien ou une approbation gouvernemental limité.
- **6-7,9 :** Création d'un Conseil National des Survivantes au niveau départemental/provincial, régional ou national, avec un soutien ou une approbation gouvernemental limité.
- **8-10 :** Création d'un Conseil National des Survivantes pleinement opérationnel avec le soutien ou l'approbation du gouvernement.

Mise en œuvre de Plans d'Action Nationaux ou de stratégies de lutte contre les violences sexuelles envers les enfants.

- **0-1,9 :** Aucun Plan d'Action National ni aucune stratégie de lutte contre les violences sexuelles envers les enfants.
- **2-3,9 :** Discussions informelles engagées en vue de créer un Plan d'Action National ou une stratégie de lutte contre les violences sexuelles envers les enfants.
- **4-5,9 :** Engagement formel de créer un Plan d'Action National ou une stratégie de lutte contre les violences sexuelles envers les enfants.
- **6-7,9 :** Plan d'Action National visant à lutter contre la violence sexuelle envers les enfants, mais ne comprenant pas de programmes et de politiques adéquats en matière de prévention, de guérison et de justice.
- **8-10 :** Mise en œuvre de Plans d'Action Nationaux ou de stratégies exhaustives visant à lutter contre la violence sexuelle envers les enfants, comprenant des programmes et des politiques adéquats en matière de prévention, de guérison et de justice.

Investissements financiers dans l'aide au développement pour la protection de l'enfance, basés sur :

a) Sur la base des contributions à l'Aide Publique au Développement (ajustées en fonction du RNB) et des contributions à l'UNICEF.

i) La contribution à l'Aide Publique au Développement est calculée à partir des données de l'OCDE suivantes : APD en pourcentage du RNB (équivalent-subvention) en 2023.[59]

- **0-1,9 (Rouge foncé) :** 0,00 à 0,29 : une contribution de 0,29 ou moins est considérée comme très minime.
- **2-3,9 (Rouge) :** 0,30 à 0,39 : une contribution de 0,39 ou moins est considérée comme minime.
- **4-5,9 (Orange) :** 0,40 à 0,49 : un investissement de 0,40 ou plus témoigne d'une certaine contribution, mais il s'agit d'un investissement largement insuffisant par rapport à la juste part du pays (sur la base de son PIB) des milliards nécessaires pour mettre fin aux violences sexuelles envers les enfants.
- **6-7,9 (Jaune) : 0,50 à 0,69 :** un investissement de 0,50 ou plus témoigne d'une certaine contribution, mais il s'agit d'un investissement insuffisant par rapport à la juste part (proportionnellement au PIB) des milliards nécessaires pour mettre fin aux violences sexuelles envers les enfants.
- **8-10 (Vert) : 0,70 et plus :** Juste part (proportionnellement au PIB) des milliards nécessaires pour mettre fin aux violences sexuelles envers les enfants.

58 Nous avons consulté les principaux défenseur·ses des droits des survivant·es dans tous les pays du G7.
59 OCDE. (2023). APD en pourcentage du RNB (équivalent subvention) en 2023, par les membres du Comité d'aide au développement (CAD).

ii) Contributions à l'UNICEF

Les contributions à l'UNICEF, par habitant en dollars américains, sont calculées à partir du Compendium des financements 2023.[60]

- **0-1,9 (Rouge foncé) :** 0,00 à 1,99 : Une contribution de 1,99 USD ou moins est considérée comme minime.
- **2-3,9 (Rouge) :** 2,00 à 3,99 : Une contribution de 3,99 ou moins est considérée comme minime.
- **4-5,9 (Orange) :** 4,00 à 5,99 : Un investissement de 4,00 USD ou plus témoigne d'une certaine contribution, mais il s'agit d'un investissement insuffisant par rapport à la juste part (proportionnellement au PIB) des milliards nécessaires pour mettre fin aux violences sexuelles envers les enfants.
- **6-7,9 (Jaune) :** 6,00 à 7,99 : Un investissement de 6,00 USD ou plus témoigne d'une certaine contribution, mais il s'agit d'un investissement insuffisant par rapport à la juste part (proportionnellement au PIB) des milliards nécessaires pour mettre fin aux violences sexuelles envers les enfants.
- **8-10 (Vert) :** 8,00 et plus : Juste part (proportionnellement au PIB) des milliards nécessaires pour mettre fin aux violences sexuelles envers les enfants.

b) Sur la base des engagements publics pris concernant les dépenses d'APD prévues en 2025.

- **0-1,9 :** Déclarations publiques indiquant que les dépenses d'APD consacrées à la lutte contre les violences sexuelles envers les enfants seront presque entièrement/totalement réduites dans les années à venir.
- **2-4,9 :** Déclarations publiques indiquant que les dépenses d'APD consacrées à la lutte contre les violences sexuelles envers les enfants subiront des réductions, allant de légères à importantes, dans les années à venir.
- **5-5,9 :** Déclarations publiques indiquant que les dépenses d'APD consacrées à la lutte contre les violences sexuelles envers les enfants resteront stables dans les années à venir, malgré le besoin croissant d'investissements accrus.
- **6-7,9 :** Déclarations publiques indiquant que les dépenses d'APD consacrées à la lutte contre les violences sexuelles envers les enfants augmenteront dans une certaine mesure dans les années à venir.
- **8-10 :** Déclarations publiques indiquant que les dépenses d'APD consacrées à la lutte contre les violences sexuelles envers les enfants augmenteront considérablement pour répondre au besoin croissant d'investissements accrus.

Calcul de la note globale des fiches :

1. Nous avons divisé le nombre total de points accumulés pour chaque indicateur par le nombre d'indicateurs (5).

   a) Remarque : La note globale de chaque pays en matière d'**investissement financier** est calculée en combinant les scores des sous-indicateurs A (i et ii pondérés de manière égale) et B (comme ci-dessus), pondérés de manière égale, la moyenne des points des deux indicateurs étant calculée pour déterminer la note globale de l'indicateur.

2. La note globale de chaque pays est déterminée :

   a) en additionnant les scores des cinq indicateurs et en divisant le résultat par le nombre d'indicateurs (5) pour obtenir la note moyenne de la fiche. On obtient ainsi une note finale comprise entre 0 et 10.

60 UNICEF. (2023) Funding Compendium (en anglais).

3. Pour convertir les scores numériques en catégories de classement pertinentes, nous avons appliqué le classement suivant :

   a) **8,0 à 10 :** Engagement exemplaire sur tous les indicateurs
   b) **6,0 à 7,9 :** Action significative avec quelques points à améliorer
   c) **4,0 à 5,9 :** Performance mitigée, avec une marge de progression importante
   d) **2,0 à 3,9 :** Des progrès, mais insuffisants dans la plupart des domaines
   e) **0 à 1,9 :** Action insuffisante sur la plupart ou la totalité des indicateurs

Notes finales

Fiches G7 #BeBrave

Rédigé par
Future Advocacy, avec les conseils et les modifications des membres du groupe de travail du G7 du Muovement Brave, au nom du Brave Movement

bravemovement.org/

Conçu par
IWORDS Global
www.iwordsglobal.com